

Réf.	2023	009
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
07/04/2023	21/04/2023	19	17	19

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la Mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames ARTUS Séverine, DELANGUE Marjorie, DUVAL Emmanuelle, HENNOcq Éléanore, JALABERT Laurence, JOAO Gaële, MAINGONNAT Cécile et NORDBERG Anne-Rose.

Messieurs CIPRES Manuel, DEGIVRY Thierry, FRAPIER Francis, GOBLET Emmanuel, JACQUET Jean-Paul, LAVAUD Thierry, RABY Stéphane, RIEL Yannick et SCHMIDT Éric.

Absents ayant donné procuration à :

Madame DUPONT Catherine a donné pouvoir à Monsieur DEGIVRY Thierry
Monsieur BRUNEL Jérémie a donné pouvoir à Madame DUVAL Emmanuelle

Madame NORDBERG Anne-Rose a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE C286

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Fontenay-lès-Briis approuvé par délibération du Conseil municipal n°1959-12 en date 5 juin 2012 et modifié par délibération n° 2020-13 le 24 juin 2013,

CONSIDERANT l'inscription au budget 2023 du montant nécessaire à l'acquisition d'une parcelle,

CONSIDERANT que les propriétaires de ce terrain proposent à la commune la vente de ce bien pour un montant de 16 834 euros TTC (hors frais de notaire).

CONSIDERANT le plan de financement ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture 091-219102431-20230413-DEL2023_009-AI Date de télétransmission : 17/04/2023 Date de réception préfecture : 17/04/2023
--

PLAN DE FINANCEMENT		
DEPENSES		
Objet	Dépense	Dépense TTC
Acquisition de la parcelle C 286	16 834.00 €	16 834.00 €
Frais d'acquisition de la parcelle C 286	2525.10 €	2525.10 €
Montant TOTAL DÉPENSES		19 359.10 €
RESTE A CHARGE		
19 359.10 €		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Adopte à la majorité par 16 voix pour, et 3 Abstentions (Mesdames ARTUS Séverine, JOAO Gaële et Monsieur RABY Stéphane)

DECIDE D'ENGAGER la procédure d'acquisition de la parcelle C 286 dans la zone 2AU au lieudit « le village ». Ce terrain a une superficie totale de 8417 m2.

EMET un avis favorable à cette acquisition au prix de 16 834 € TTC (hors frais de notaire).

AUTORISE Monsieur le Maire, à mener à bien toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette acquisition, jusqu'à la signature d'une promesse de vente.

DIT que les frais de notaire de la parcelle restent à la charge de la commune.

DIT que les dépenses afférentes seront prévues au budget 2023.

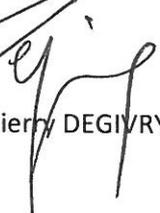
DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

La secrétaire,


Anne-Rose NORDBERG.



Le Maire,


Thierry DEGIVRY.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_009-AI
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_009-AI
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023